



**DRJSCS Nord-Pas-de-Calais**  
**Direction Régionale de la Jeunesse,**  
**des Sports et de la Cohésion Sociale**  
[www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr)

## **L 'accompagnement des majeurs protégés en établissement et service médico-social dans la région Nord-Pas-de-Calais**

**Journée des majeurs protégés**  
**Jeudi 18 octobre 2012**

# — Méthodologie

## — Une enquête par questionnaires

Envoyés aux:

### — Etablissements médico-sociaux

- Directeur
- Personnel soignant
- Travailleur social

### — Services mandataires judiciaires à la protection des majeurs

### — Mandataires judiciaires à la protection des majeurs - préposés d'établissement

# — Méthodologie

## — Une enquête par entretiens

### — Les professionnels rencontrés

- 1 directeur d 'établissement médico-social (EHPAD)
- 2 directeurs de dispositif médico-social (CLIC – MAIA)
- 1 directeur de service médico-social (SSIAD)
- 1 directeur de service mandataire judiciaire à la protection des majeurs
- 1 médecin gériatre
- 1 mandataire judiciaire à la protection des majeurs - préposé d 'établissement

## Constats

### Un nombre important de majeurs protégés dans les établissements médico-sociaux de la région

- 31.2% des flux de mesures sont enregistrés en établissement sanitaire, social ou médico-social (Bilan 2011 DRJSCS)
- En 2011, au moins 1/3 des établissements médico-sociaux identifiés (EHPAD, MAS, FAM, IME, Foyer Logement) ont accompagné un majeur protégé
- 25 établissements comptent parmi leurs résidents plus d'1/3 de majeurs protégés

## — Constats

— Un accompagnement spécifique aux majeurs protégés à développer dans les établissements médico-sociaux

— 40,8% des établissements affirment considérer la spécificité du statut de l 'usager dans le projet de vie

— 17.3% des établissements affirment considérer la spécificité du statut de l 'usager dans le projet d'établissement

# — Constats

## — Une volonté réciproque de collaboration

### — Des échanges existants et même fréquents

- 62% des personnels des établissements affirment solliciter fréquemment les MJPM
- Réciproquement, 8 SMJPM sur 9 affirment être fréquemment sollicités par les personnels d'EMS

# Constats

## Une collaboration qui souffre néanmoins d'importantes difficultés

**64% des personnels d'établissements médico-sociaux déclarent avoir rencontré des difficultés dans leurs relations avec les MJPM**

- Manque de disponibilité (dans le suivi du projet de vie du majeur, dans les Conseils de la Vie Sociale,...)
- Retard dans la délivrance de « l'argent de poche »
- Peu de réponse aux urgences le soir et le week-end

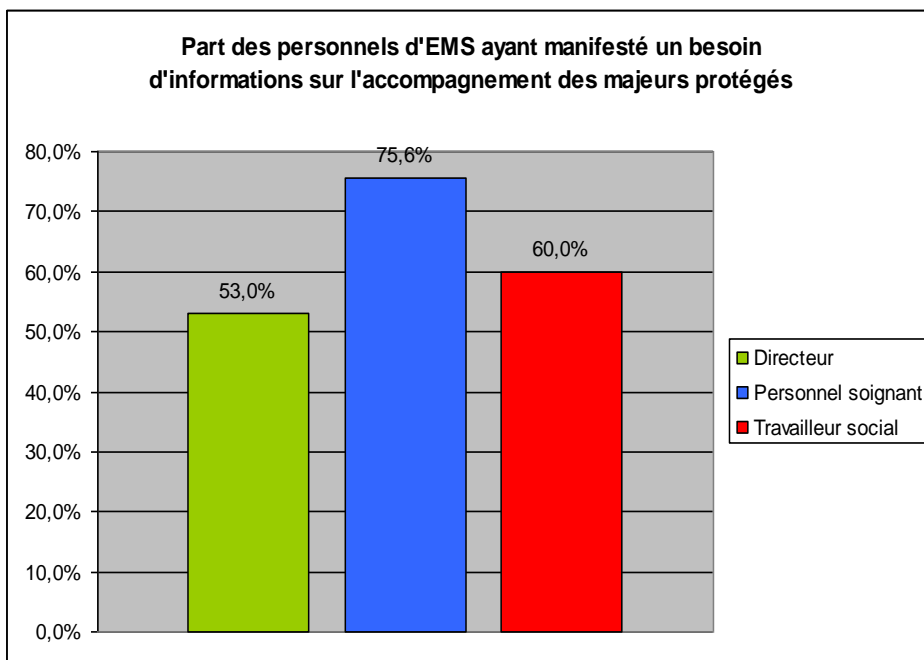
**66.7% des SMJPM déclarent avoir rencontré des difficultés dans leurs relations avec les personnels d'établissements médico-sociaux**

- Inopportunité de certaines sollicitations des personnels d'EMS
- Méconnaissance des limites du mandat, des fonctions du mandataire et des droits de la personne protégée

# Constats

## Un important besoin d'informations

Manifesté par les professionnels des établissements médico-sociaux



Constaté par les MJPM

- La totalité des SMJPM et des MJPM-PE ayant répondu au questionnaire affirment que les personnels d'EMS manquent d'informations sur l'accompagnement des majeurs protégés



# Synthèse et Propositions

Synthèse	Propositions / Suggestions
Un besoin d'information des personnels d'ESMS sur l'accompagnement des majeurs protégés	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Elaborer des outils à destination des professionnels:               <ul style="list-style-type: none"> <li>. Guide de bonnes pratiques (en cours)</li> <li>. Modèle type d'autorisation de soins</li> </ul> </li> </ul>
Un besoin de coordination des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Organiser des rencontres interprofessionnelles:               <ul style="list-style-type: none"> <li>. Au niveau du territoire</li> <li>. Au niveau de l'établissement</li> </ul> </li> <li>_ Formaliser des moyens de communication entre les acteurs:               <ul style="list-style-type: none"> <li>. Comptes-rendus de synthèses</li> <li>. Comptes-rendus de Conseils de la Vie sociale</li> </ul> </li> <li>_ Désigner un référent à la protection juridique des majeurs dans les structures dont les usagers sont nombreux à bénéficier d'une mesure</li> </ul>
Leviers	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Produire des Fiches Actions relatives à la protection juridique des majeurs               <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dans les CPOM</li> <li>. Dans les conventions tripartites</li> </ul> </li> <li>_ Favoriser les rencontres et les réflexions interinstitutionnelles</li> </ul>